

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 62 Vœu relatif à la sensibilisation des Parisiens en matière de tri sélectif des déchets.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant l'importance du recyclage des déchets et plus particulièrement du tri sélectif pour la protection de l'environnement ;

Considérant la directive déchets du 19 novembre 2008 qui fixe aux pays européens de nouveaux objectifs en matière de recyclage, notamment 50% de recyclage pour les déchets ménagers d'ici 2020, et leur impose d'élaborer des programmes nationaux de prévention ;

Considérant que seuls 16,1% des déchets sont effectivement recyclés à Paris selon le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets à Paris ;

Considérant la difficulté d'organiser une campagne d'information au niveau national tant que la couleur des bacs de tri ne sera pas uniformisée dans les différentes communes françaises ;

Considérant qu'il est toutefois du devoir de chaque municipalité de sensibiliser ses administrés au tri sélectif et de donner à chacun les moyens de l'effectuer ;

Considérant que les actions et animations réalisées par les divisions territoriales parisiennes de la propreté sont principalement destinées aux enfants et se déroulent le plus souvent dans les écoles et centres de loisirs ;

Considérant que 35% des déchets issus de la collecte multi-matériaux ne peuvent être recyclés en raison d'erreurs de tri dans certains bacs, ce qui témoigne d'un manque de formation des adultes ;

Considérant qu'un bac mal trié oblige à joindre celui-ci intégralement aux déchets non recyclables, ce qui neutralise les efforts des autres usagers et représente un coût financier pour la Ville de Paris ;

Considérant qu'une grande campagne parisienne de sensibilisation, diffusant massivement et clairement les informations nécessaires à une pleine assimilation du tri sélectif, contribuerait directement à l'évolution des comportements individuels ;

Considérant que le 3^{ème} arrondissement a été choisi par la Mairie de Paris pour expérimenter depuis 2012 le recyclage des plastiques souples (films plastiques, pots de yaourt), ce qui permet d'accroître la part de déchets recyclés et de diminuer les erreurs de tri ;

Sur proposition de M^{me} Marie-Laure HAREL et des élus du groupe UMP,

Emet le vœu que :

- la Maire de Paris s'engage à déployer une campagne ambitieuse de sensibilisation sur le tri sélectif afin d'atteindre l'objectif européen de 50% de recyclage des déchets ménagers et de limiter les anomalies relevées dans nos "bacs jaunes",
- l'expérimentation du recyclage des plastiques souples soit étendue à d'autres arrondissements parisiens.